

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 43 (1993)

Heft: 1: Osteuropa = Europe de l'Est

Buchbesprechung: Ehre und Politik. Ein Beitrag zur Erfassung politischer Verhaltensweisen in der Eidgenossenschaft (1440-1500) unter historisch-anthropologischen Aspekten [Elisabeth Wechsler]

Autor: Tribolet, Maurice de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizergeschichte / Histoire Suisse

Martin Wernli: **Das kaiserliche Hofgericht in Zürich. Ein Beitrag zur spätmittelalterlichen Gerichtsbarkeit.** Zürich, Schulthess Polygraphischer Verlag, 1991. XV+272 p. (Zürcher Studien zur Rechtsgeschichte, 21).

Créé le 31 mars 1362 par l'empereur Charles IV afin de s'attirer la sympathie de la ville de Zurich, la cour impériale de Zurich (*Hofgericht*) permit à cette ville d'accroître son prestige à l'extérieur et de conforter son statut de ville immédiate de l'Empire entretenant des relations privilégiées avec l'empereur. Le «Hofgericht» tint sa dernière séance le 29 janvier 1400; dès le 24 juin de la même année, Zurich obtint le droit d'élire elle-même le bailli impérial qui exerçait la justice de sang au nom de l'empereur. Les séances du tribunal se tenaient toutes les deux semaines; il était composé de 12 juges fonctionnant en qualité d'échevins et choisis probablement au sein du Petit-Conseil de la ville. Ces échevins étaient assistés d'un greffier qui préparait les dossiers soumis au tribunal.

Un ressort précis de ce tribunal n'est point attesté, bien que nous sachions qu'un très petit nombre d'affaires provenant de Berne, Fribourg ou Soleure aient été portées devant lui. En fait la majorité des demandeurs proviennent des environs de Zurich: ils sont, pour la plupart, tous bourgeois de Zurich et ce dans une proportion de 78%.

Quant aux défendeurs, ils sont dans leur majorité des campagnards, ce qui permet à l'auteur d'écrire à juste titre que le «Hofgericht» fut un moyen pour les bourgeois de Zurich résidant en ville d'accentuer leur emprise sur la campagne zurichoise.

On relèvera que le 42,2% des litiges portent sur des dettes d'argent, mais il arrivait aussi au tribunal de connaître des litiges relatifs au droit de bourgeoisie. Il reste que le «Hofgericht» de Zurich est une juridiction contentieuse (62,2% des cas) et que sa compétence ne s'étendit jamais au domaine si lucratif de la juridiction gracieuse, savoir l'instrumentation des actes.

Il faut remercier M. Wernli de nous offrir cette belle étude, à la fois claire et précise, sur un sujet qui ne devrait apparemment qu'intéresser les Zurichois; mais dans la mesure où ce travail traite de certains aspects inédits de l'immédiateté impériale, il devra aussi être consulté par un cercle de lecteurs beaucoup plus large.

Maurice de Tribolet, Auvernier

Elisabeth Wechsler: **Ehre und Politik. Ein Beitrag zur Erfassung politischer Verhaltensweisen in der Eidgenossenschaft (1440–1500) unter historisch-anthropologischen Aspekten.** Zurich, Editions «Chronos», 1991. 446 p.

Paru l'année du 700^e anniversaire de la fondation de la Confédération, l'ouvrage extrêmement dense de M^{me} Wechsler est important par la richesse de la documentation qu'elle utilise et par la méthode adoptée, qui est celle de l'anthropologie historique; démarche sans nul doute féconde si l'on considère les résultats obtenus

par l'auteur, mais aussi dangereuse dans la mesure où l'anachronisme n'est pas loin. Mais tout compte fait, nous croyons que la méthode anthropologique valait la peine d'être appliquée.

Ceci dit il faut convenir que l'auteur éclaire, de façon originale, de nombreux aspects de la mentalité «confédérale» de la fin du Moyen Age, et ce sous l'angle spécifique de l'honneur perçu en tant que phénomène de l'échange communicatif et en tant que norme d'un comportement social accepté; dans cette optique particulière, ce qu'elle nous apporte sur le sentiment de l'honneur chez les anciens confédérés est du plus haut intérêt et confirme les résultats d'autres recherches menées sur des sujets analogues. De plus, Mme Wechsler consacre de nombreuses pages aux institutions, en abordant des sujets aussi importants que l'existence d'un sentiment «confédéral» commun, l'appartenance de la Confédération à l'Empire et à la «deutsche Nation», ainsi que l'opposition entre confédérés et «Welsches». Ces chapitres, parmi tant d'autres, méritent d'être lus attentivement. Il en va de même pour tout ce qui se rapporte à l'attitude de la noblesse face aux dirigeants confédérés non nobles et plus spécialement ceux du Conseil de Berne. Relevons que cette attitude n'a rien d'exceptionnel et qu'elle se retrouve aussi à la fin du XV^e siècle en Bourgogne; nous croyons pour notre part qu'une telle mentalité procède directement de la conception médiévale de la société d'ordres (Stände), telle qu'elle se trouve par exemple décrite dans le «Miroir de Souabe» qui fut traduit en français par le chancelier fribourgeois (donc «welsche») Peterman Cudrifin, vers 1420.

Mais l'honneur n'est pas simplement une norme sociale dont la transgression, comme dans le cas de la rupture du serment de bourgeoisie étudié par l'auteur, entraîne un amoindrissement de la considération (p. 139 et suiv.); bien mieux, il s'agit d'une norme juridique qui se retrouve dans le droit canon: ainsi, en pays neuchâtelois vers 1477, le non-libre qui rompt son serment se rend parjure et infâme. Il est de ce fait assimilé à un excommunié et son témoignage n'est point reçu en justice!

L'amoindrissement social ne fait pas de doute et il est dès lors évident que les normes juridiques ne sont pas de simples superstructures et qu'elles ont, dans le cas précis, des effets bien désagréables et concrets.

Mais il reste encore à savoir si c'est le droit qui procède de l'anthropologie ou l'anthropologie du droit: la discussion nous paraît assez théorique, surtout quand il s'agit de textes qui reflètent la mentalité fort concrète et réaliste du Moyen Age finissant.

Malgré l'opposition entre Confédérés allemands et «Welsches» (p. 368–374), il est incontestable que le modèle confédéré exerça un réel attrait sur certains pays romands à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle: qu'il nous suffise de renvoyer, pour s'en convaincre, au beau livre d'Henri Naef, *Fribourg au secours de Genève*, paru en ... 1927.

En conclusion, il nous paraît que l'ouvrage de Mme Wechsler soulève des questions de méthode essentielles et stimulantes; ce livre est une contribution de valeur à l'histoire de la mentalité médiévale confédérée: à ce titre il devrait aussi être lu par les «Welsches».

Maurice de Tribolet, Auvernier